

COMMUNE LE DONJON

Extrait du registre des arrêtés du Maire

**ARRETE PORTANT PROLONGATION DE LA REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION
Chemin communal de Contresol*****Le Maire***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 à L 2212-5 et L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 à R 417-12 ;

CONSIDERANT que les travaux d'amélioration de la couche de roulement de la RD 994 et de la RD 989 depuis l'avenue Honoré Préveraud jusqu'à la rue Jean Jaurès entrepris par l'UTT de Lapalisse (Allier) n'ont pas pu se terminer dans les temps, nécessitent de réglementer momentanément la circulation ;

ARRETE**Article 1 :****Du Samedi 6 juillet au Mercredi 10 juillet 2024 :**

- la route sera barrée et la circulation sera interdite dans les deux sens de circulation, à tous véhicules SAUF RIVERAINS et Véhicules de secours

Chemin de Contresol sur la commune de Le Donjon.

Article 2 :

La signalisation sera matérialisée, mise en place et maintenue en permanence jusqu'à la fin des travaux par la commune de Le Donjon.

Article 3 :

Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis à :

✉ Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON.

Fait à Le Donjon, le 4 juillet 2024

Guy LABBE, Maire

